



INSTITUTION  
**DEFOREST  
DE LEWARDE**  
DOUAI



☎ 03.27.98.47.43  
✉ ufa@ddl-douai.fr  
📍 67 rue Jean de Gouy, 59500 Douai

## BACHELOR Chargé de Recrutement et Conseils en Ressources Humaines (en alternance) (2025-2026) RNCP : 36500

Certificateur : ADMTC / ESCOT , Date d'enregistrement de la certification : 1er juin 2022

### ● PUBLIC

Candidats âgés de 16 à 29 ans révolus.

Sans restriction d'âge dans le cas où le candidat est officiellement reconnu travailleur handicapé ou sportif de haut niveau, ou s'il envisage de créer ou reprendre une entreprise supposant l'obtention du diplôme.

### ● PRÉREQUIS

Etre titulaire d'un diplôme BAC+2 ou tout diplôme reconnu de niveau 3

### ● MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Sur entretien et dossier. Validation de la candidature sous 1 mois sous réserve des accords de prise en charge ou signature du contrat d'apprentissage.

Démarrage en novembre.

Délais : « La date de début de la formation pratique chez l'employeur ne peut être postérieure de plus de trois mois au début d'exécution du contrat. » (Article L.6222-12 du code du travail)

### ● OBJECTIFS PROFESSIONNELS et MÉTIERS

Le Bachelor Chargé de Recrutement et Conseil en Ressources Humaines permet d'acquérir de nouvelles compétences notamment dans la gestion des ressources humaines, conduite et organisation de recrutement ou encore dans le pilotage de projet. Il maîtrise le cadre réglementaire qui régit sa fonction, et il concilie les exigences économiques à la réalité sociale de l'entreprise. Il intervient notamment dans les domaines de l'administration du personnel et de la paie, du recrutement et de l'intégration des nouveaux employés, de la gestion des compétences et des relations sociales. Il assure la performance et dirige les projets RH qui sont nécessaires pour soutenir l'évolution et les changements de son activité. Il accompagne les managers dans leurs pratiques RH et il est le point de contact principal des salariés de l'entreprise.

Métiers ciblés : Chargé(e) de recrutement, Talent acquisition specialist, Consultant en recrutement en cabinet, Chasseur de têtes (headhunter), Assistant RH avec spécialisation recrutement, Assistant RH, Chargé(e) de gestion des talents, Chargé(e) de formation, Chargé(e) de mobilité interne, Chargé(e) de gestion des compétences, Chargé(e) des relations écoles

### ● PERSPECTIVES POST-FORMATION

- Master en Ressources Humaines
- Master en Droit social et relations du travail
- Master Psychologie du travail (si prérequis)



# ORGANISATION DE LA FORMATION

## MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Le Bachelor Chargé de Recrutement et Conseil en Ressources Humaines en alternance est encadré par une équipe d'enseignants, en mesure de dispenser la formation en présentielle. Le rythme de l'alternance est de 2 semaine en entreprise / 2 semaine en UFA.

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Mise en situation
- Examen blanc
- Etude de cas
- Exercices pratiques et interactifs (écrits et oraux)

## VALIDATION

Pour valider la certification, le candidat doit avoir validé 4 blocs de compétences ainsi que l'épreuve finale. En cas de non-validation d'un ou de plusieurs blocs de compétences, il sera possible de repasser le ou les blocs de compétences invalidés.

## NOMBRE DE PARTICIPANTS

Nous avons une capacité maximale de 15 alternants.

## DURÉE DE LA FORMATION

1 an, 455 heures

## TARIFS DE LA FORMATION

Tarif de la formation : 9000€ pris en charge par l'OPCO.

Selon le décret n° 2019-956 du 13 septembre 2019 « fixant les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage »

Le tarif de la formation est aligné sur le montant de la prise en charge de l'opérateur de compétences concerné. Il peut varier selon la convention collective dont dépend l'employeur de l'apprenti, et selon les besoins particuliers de celui-ci (complément de prise en charge pour les apprentis en situation de handicap) Article L.6211-1 : « La formation est gratuite pour l'apprenti et pour son représentant légal. »

L.6227-6 du Code du travail : « Les personnes morales mentionnées à l'article L.6227-1 prennent en charge les coûts de la formation de leurs apprentis dans les centres de formation d'apprentis qui les accueillent ... »

Les employeurs du secteur public répondent à l'article L.6227-6 du code du travail : « Les personnes morales mentionnées à l'article L.6227-1 prennent en charge les coûts de la formation de leurs apprentis dans les centres de formation d'apprentis qui les accueillent (...), à l'exception du secteur public territorial qui bénéficie du décret n° 2020-786 du 26 juin 2020 relatif aux modalités de mise en œuvre de la contribution du Centre national de la fonction publique territoriale au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant.

Le reste à charge pour l'entreprise qui accueille l'apprenti est à 0€

## PÉDAGOGIQUES ACCESSIBILITÉ HANDICAP

Afin de sécuriser le parcours des personnes en situation de handicap, nous mettons en œuvre les moyens d'adapter la prestation.

Tous nos plateaux techniques sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Locaux : accessibles aux personnes à mobilité réduite – Réglementation ERP.

-Service Handicap du CFA Jean BOSCO :  
07.87.14.25.31 ou handicap@cfajeambosco.fr

-Service Mobilité du CFA Jean BOSCO :  
mobilit@cfajeambosco.fr

## LES TAUX POUR :

2024

Taux de réussite	- %
Taux de poursuite d'étude	- %
Taux d'interruption en cours de formation	- %
Taux d'insertion professionnelle	- %
Taux d'insertion dans un des métiers visés	- %

## VALEUR AJOUTÉE

- Un suivi individualisé des étudiants rendu possible par la taille humaine de la structure
- Un point écoute pour les étudiants
- Les salles spacieuses équipées wifi
- Open space convivial
- Des formateurs professionnels
- Foyez convivial
- Ordinateur sur toute la durée de l'apprentissage

Inscris-toi

EXPERT MISE EN RELATION SERVICE  
DÉVELOPPEMENT CFA DU SECTEUR :  
Mme Isabelle Leroux  
Mail: isabelle.leroux@cfajeambosco.fr

